



CHARTRE PROGRAMMATIQUE DU RÉSEAU ITAKA-ESCOLAPIOS

Le Seigneur continue à nous appeler pour suivre Jésus avec le style de Calasanz, en assumant le don et la responsabilité de revitaliser chaque jour le charisme et la mission piaristes dans tous les lieux où l'Esprit nous conduit.

Ce charisme piariste, nous religieux, l'incarbons et aussi de nombreux laïcs. La Fraternité, à partir de sa reconnaissance en tant que réalité d'intégration charismatique, se joint à l'Ordre pour enrichir les Ecoles Pies et leur mission.

Partager le charisme, à partir de ces deux vocations complémentaires, nous amène à cheminer ensemble dans la manière de vivre et de célébrer la spiritualité calasanctienne, à partager les aspects de la vie de différentes façons et avancer main dans la main dans la mission piariste.

Itaka-Escolapios est une opportunité pour continuer d'avancer dans cette voie d'ensemble, l'Ordre et la Fraternité.

Itaka – Escolapios

est une entité créée et soutenue par l'Ordre et la Fraternité des Ecoles Pies,
comme plateforme de mission partagée institutionnelle entre les deux réalités et avec toute personne qui
souhaite collaborer.

Elle se transforme ainsi en un espace d'intégration charismatique et juridique collective
et en un réseau piariste qui comprend les Démarcations et les Fraternités piaristes qui adhèrent
et clarifient dans un accord les aspects spécifiques partagés.

Avec tout cela Itaka-Escolapios collabore au niveau de la spiritualité, la vie et la mission des Ecoles Pies.

Itaka – Escolapios

1. Collabore dans le renforcement des Ecoles Pies et de leur mission, en mettant à leur disposition les ressources disponibles.
2. Favorise diverses invitations à participer dans les Ecoles Pies, notamment dans la vocation à la vie religieuse piariste et dans la Fraternité.
3. Répond, dans la mesure de ses possibilités, aux demandes exprimées par l'Ordre ou les Démarcations à travers leurs Supérieurs avec leurs Congrégations.
4. Maintient un canal de communication permanent avec les responsables de l'Ordre, des Démarcations et des Fraternités qui participent au réseau.
5. S'organise avec la participation des personnes et équipes proposées par les Provinces et les Fraternités impliquées au sein d'une équipe démarcationnelle et dans les sièges locaux qu'il conviendrait de créer.
6. Met à disposition les ressources nécessaires pour le fonctionnement ordinaire des projets partagés, sur la base des budgets approuvés de façon concertée, et collabore dans la recherche de financements pour faire face aux besoins nouveaux ou de caractère extraordinaire.
7. Facilite en permanence l'accès à l'information sur son fonctionnement et ses projets, à l'endroit de ses institutions fondatrices (Ordre et Fraternité), à ceux et celles qui sont impliqués dans ses projets et à la société en général.



L'Ordre et les Démarcations des Ecoles Pies qui participent à Itaka-Escolapios

1. Reconnaissent le réseau Itaka-Escolapios comme une entité partagée institutionnellement pour promouvoir la vie et la mission piariste, en le faisant connaître et en assumant légitimement les décisions qu'il prend par le biais de ses organes de fonctionnement, toujours en communion avec les Congrégations Démarcationnelles respectives.
2. Situent Itaka-Escolapios dans leur organigramme (général, démarcationnel et local) en facilitant la création des équipes nécessaires et la coordination avec d'autres équipes.
3. Impulsent l'action d'Itaka-Escolapios dans les projets partagés dans chaque Démarcation et aussi dans la sensibilisation du caractère de réseau avec les autres endroits où est présent Itaka-Escolapios.
4. Promeuvent la reconnaissance juridique d'Itaka-Escolapios dans le(s) pays. Si cela n'est pas possible, ils créeront une entité similaire liée à Itaka-Escolapios par un accord.

La Fraternité Générale et les Fraternités démarcationnelles qui participent à Itaka- Escolapios.

1. Apprécie Itaka-Escolapios comme un espace pour la mission partagée entre l'Ordre et la Fraternité, en assumant ses objectifs et ses décisions.
2. Considèrent les projets et la vie d'Itaka-Escolapios comme les leurs, en s'intéressant à tous, même si certains ne concernent pas directement la Fraternité ou chacun de ses membres.
3. Participent activement avec l'apport de leurs dîmes de solidarité, avec une orientation du volontariat en faveur des projets piaristes toujours en droite ligne avec la vocation particulière et l'implication dans toutes les circonstances.
4. Participent aux différents moments et dans les organes de fonctionnement d'Itaka-Escolapios, en particulier dans les sièges les plus proches.

La Congrégation Générale et le Conseil de la Fraternité Générale font leur, cette Charte Programmatique d'Itaka-Escolapios et invitent toutes les Démarcations et Fraternités intéressées à y adhérer.

L'adhésion de chaque Démarcation et Fraternité s'accompagne en plus d'un accord annuel avec la Commission Exécutive du réseau Itaka-Escolapios, dans lequel sont précisés les projets partagés, les responsables et leurs équipes, les objectifs et les budgets correspondants.

Et pour valoir ce que droit, ont signé cette Charte Programmatique à _____, le _____ 2015.

Signature :
au nom du Conseil
de la Fraternité Générale

Signature :
Président :
d'Itaka-Escolapios

Signature :
P. Général
des Écoles Pies



ADHESION A LA CHARTE PROGRAMMATIQUE D'ITAKA – ESCOLAPIOS de la part de la PROVINCE ET FRATERNITÉ DE ...

Le P. Provincial de, avec l'approbation de sa Congrégation,
et le Conseil provincial de la Fraternité de, avec l'approbation de ses membres,
souscrivent à cette charte et veulent participer dans ce réseau piariste
tel qu'il sera concrétisé dans un accord ultérieur.

A Saragosse, le..... 2015.

Signature :
au nom du Conseil
de la Fraternité d'Emmaüs

Signature : _____
P. Provincial
des Écoles Pies d'Emmaüs



ACCORD AU SEIN D'ITAKA-ESCOLAPIOS ...

exercice / année ...

Conformément à l'adhésion à la Charte Programmatique d'Itaka-Escolapios par la Province et de la Fraternité de, comme concrétisation sur une durée annuelle de la mission partagée dans ce réseau, les parties

ACCORDENT

I. Domaines de mission partagée institutionnellement au sein d'Itaka-Escolapios...

Les domaines et projets des Écoles Pies de partagés au sein d'Itaka-Escolapios seront ceux énumérés ci-après.

- 1.
- 2.
- 3.

II. Fonctionnement et équipes¹

Pour promouvoir une action conjointe de la Démarcation et de la Fraternité (le cas échéant) dans chaque endroit, les initiatives suivantes sont mises en œuvre:

- 1.
- 2.

Les responsables et équipes pour conduire Itaka-Escolapios au cours de cette année sont les suivants :

1. Equipe démarcationnelle d'Itaka-Escolapios :
2. Equipe de siège locale :
 -
 -
3. Autres équipes existantes dans la Démarcation :
 -
4. Participation dans les organes et équipes générales :
 -
 -

III. Objectifs annuels

Les principaux objectifs de l'année, identifiés et à atteindre par Itaka-Escolapios _____, avec l'appui de la Démarcation (et le cas échéant, de la Fraternité), sont les suivants :

1. _____
2. _____

¹ Par exemple : rencontres, célébrations, actions de planification, examen conjoint de la Congrégation et du Conseil ou des responsables de chaque lieu / Réflexion dans l'organigramme et le fonctionnement de la vie et la mission de la démarcation dans les documents provinciaux qui pourraient exister ...



3. _____

IV. Budget annuel

Pour appuyer les œuvres et les projets partagés ainsi que pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, Itaka-Escolapios _____ comptera au cours de l'exercice financier avec le budget de recettes et de dépenses ci-joint. Ce dernier fera l'objet d'un suivi pendant l'exercice et d'une liquidation à la fin de celui-ci, par les équipes correspondantes au niveau Démarcationnel et du réseau Itaka-Escolapios.

V. Période de vigueur

Cette annexe entrera en vigueur à partir du moment où il sera approuvé à la fois par la Congrégation _____ des Ecoles Pies de _____, après consultation du Conseil Provincial de la fraternité, et par la Commission Exécutive d'Itaka-Escolapios. Il sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année auquel il se réfère.